



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°46

DATE DE LA CONVOCATION 21/09/2020	L'an deux mille vingt Le vingt-neuf septembre à dix huit heures et quarante cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 21/09/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 10 Absent(s) : 1 Votants : 11	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY- Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT. Absent représenté : Monsieur Sylvain GUICHARD (pouvoir donné à M. Alain PIGEONNIER) Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MAUGER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°46 OBJET : Droit de préemption parcelles A459 – A 462	Vu la délibération 13 /2020 attribuant les délégations données au Maire. Considérant que le droit de préemption urbain doit être soumis au vote du Conseil Municipal. Vu la demande en date du 04/08/2020 par laquelle la SELARL Corbasson Notaire demande la déclaration d’intention d’aliéner pour la vente du terrain sis 4 Grande rue, cadastrée section A459 et A462 Vu le délai de décision devant être pris suivant les deux mois de la demande. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers : Adoption à l’unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les parcelles A459 et A462
CACHET MAIRIE	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 01 octobre 2020 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME Le Maire,  Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

